

225C2113
FR0014005HJ9-FS1067

12 décembre 2025

Déclarations de franchissements de seuils et déclarations d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

OVH GROUPE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 10 décembre 2025, la société Deep Code¹ a déclaré avoir franchi individuellement et de manière simultanée, le 4 décembre 2025 :
 - en baisse, par suite de la cession hors marché de 3 600 000 actions OVH GROUPE par constitution d'un livre d'ordres accéléré, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE et détenir 20 428 133 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 13,47% du capital et des droits de vote de cette société² ; et
 - en hausse, par assimilation au sens des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, par suite de la conclusion d'un contrat d'options d'achat (« *call spread confirmation* ») à dénouement en numéraire, indexé sur 3 600 000 actions OVH GROUPE, exerçables automatiquement entre 110% et 130% du prix de référence de 7,50 € de l'action OVH GROUPE³, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société OVH GROUPE et détenir 24 028 133 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 15,84% du capital et des droits de vote de cette société².
2. A l'issue de cette opération (cession hors marché et conclusion simultanée du contrat d'options d'achat), le nombre d'actions et le nombre de droits de vote de la société OVH GROUPE détenus par la société Deep Code demeurent identiques à ceux prévalant avant l'opération et sont répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Deep Code SAS (détention effective)	20 428 133	13,47%
Deep Code SAS (détention par assimilation)	3 600 000	2,37%
Total Deep Code SAS	24 028 133	15,84%

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Deep Code SAS a précisé détenir 3 600 000 actions OVH GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat « *call spread* » à dénouement en espèces, exerçables par tranches entre le 4 juillet 2028 et 16 mai 2029, automatiquement entre 110% et 130% du prix de référence de 7,50 € de l'action OVH GROUPE (soit à partir de 8,25 € par action).

¹ Société par actions simplifiée (sise 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix) contrôlée par M. Miroslaw Klabo.

² Sur la base d'un capital composé de 151 651 536 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société OVH GROUPE du 5 décembre 2025.

3. À cette occasion, le concert composé des sociétés holdings Digital Scale⁴, Yellow Source⁴, Deep Code¹, Bleu Source⁵, Innolys⁶, Invest Bleu⁷, des fondateurs MM. Octave Klabia, Miroslaw Klabia et Henryk Klabia ainsi que Mme Halina Klabia (le « concert Klabia »), **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 4 décembre 2025, 123 335 721 actions OVH GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 81,33% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Octave Klabia	6 899 583	4,55	6 899 583	4,55
Digital Scale SAS	19 847 934	13,09	19 847 934	13,09
Yellow Source SAS	24 026 666	15,84	24 026 666	15,84
Innolys SAS	13 146 668	8,67	13 146 668	8,67
Total Octave Klabia incluant la société Innolys	63 920 851	42,15	63 920 851	42,15
Miroslaw Klabia	6 786 661	4,48	6 786 661	4,48
Deep Code SAS	24 028 133	15,84	24 028 133	15,84
Bleu Source SAS	24 026 666	15,84	24 026 666	15,84
Innolys SAS	13 146 668	8,67	13 146 668	8,67
Total Miroslaw Klabia incluant la société Innolys	67 988 128	44,83	67 988 128	44,83
Henryk Klabia	26	ns	26	ns
Halina Klabia	4 140 951	2,73	4 140 951	2,73
Invest Bleu SAS ⁴	432 433	0,29	432 433	0,29
Total concert Klabia	123 335 721⁸	81,33	123 335 721	81,33

4. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément au paragraphe VII de l'article L. 233-7 du code de commerce et à l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la société Deep Code procède à la déclaration suivante, portant sur ses intentions pour les six prochains mois :

- le franchissement de seuils à la baisse déclaré par Deep Code résulte de la cession, le 4 décembre 2025, de 3 600 000 actions OVH GROUPE ; de par sa nature, cette opération n'a nécessité la mise en place d'aucun financement par Deep Code ; le prix versé par Deep Code au titre du contrat d'options d'achat (« *call spread confirmation* ») provient du prix perçu dans le cadre de cette cession ;
- Deep Code, contrôlée par M. Miroslaw Klabia, fait partie du concert composé des membres du groupe familial Klabia⁹ (lequel contrôle OVH Groupe) et n'agit de concert avec aucun tiers au groupe familial Klabia ;
- Deep Code reste exposé économiquement aux actions cédées par le biais de la conclusion du contrat d'options d'achat (« *call spread confirmation* ») à dénouement en numéraire portant sur 3 600 000 actions OVH GROUPE ; Deep Code n'envisage pas de faire évoluer sa participation dans OVH GROUPE ;
- Deep Code soutient la stratégie définie et mise en œuvre par la direction générale d'OVH Groupe et n'envisage pas de proposer elle-même la mise en œuvre d'une quelconque opération à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Deep Code a conclu, au titre du 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, un contrat d'options d'achat (« *call spread confirmation* ») à dénouement en numéraire, indexé sur 3 600 000 actions OVH GROUPE, exerçables automatiquement entre 110% et 130% du prix de référence de 7,50 € de l'action OVH GROUPE ;
- Deep Code n'a conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet des actions ou des droits de vote d'OVH GROUPE ;
- trois membres de la famille Klabia sont membres du conseil d'administration d'OVH GROUPE. Deep Code n'envisage pas de demander elle-même sa nomination ou celle d'une autre personne comme administrateur d'OVH GROUPE. »

⁴ Contrôlée par M. Octave Klabia.

⁵ Contrôlée par M. Miroslaw Klabia.

⁶ Contrôlée conjointement par MM. Octave Klabia et Miroslaw Klabia.

⁷ Détenue par Mme Halina Klabia et M. Henryk Klabia.

⁸ Sans double comptage des actions détenues par Innolys SAS.

⁹ Cf. D&I n° 222C1076 du 11 mai 2022.